

Agence culturelle Départementale

Travailler avec des EHPAD, construire un partenariat





ELÉMENTS DE CONTEXTE

UN ENJEU

- La déclaration de Fribourg de 2007 réaffirme que les droits de l'homme sont universels et que **les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme** une expression et une exigence de la dignité humaine.
- Les droits culturels sont des garanties d'universalité dans le respect de la diversité générale.
- Les droits culturels impliquent la responsabilité des collectivités publiques de créer les ressources culturelles nécessaires à l'épanouissement individuel et au lien social.
- Les droits culturels sont les droits de chacun de participer librement aux ressources culturelles.

UN CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Faisant suite aux assises départementales d'octobre 2015 :

>> En s'adaptant de façon permanente au contexte politique, économique et législatif, l'ACDDP est confortée dans son rôle d'outil et répond à un nouvel enjeu : La production d'un **service public culturel à l'échelle départementale** et dont les **objectifs sont partagés entre les collectivités territoriales et l'état au titre des solidarités territoriales.**

CULTURE ET EHPAD

- Appel à projet annuel encadré par un comité de pilotage constitué de l'ARS, du Ministère de la Culture et du Conseil départemental
- Co-construction entre un EHPAD et une équipe artistique
- La culture par et pour les seniors
- Projets artistiques et culturels de plusieurs mois
- Tous les domaines artistiques sont éligibles : chant, danse, photographie, théâtre, collectage sonore, film, arts plastiques ...

4 ans d'existence :

10 EHPAD concernés, 15 projets

CULTURE ET EHPAD

Objectifs

- Viser l'implication active des personnes en situation de perte d'autonomie dans la réalisation d'un projet culturel
- Prendre en compte les spécificités liées à la perte d'autonomie
- Valoriser la créativité des seniors
- Impliquer les familles
- Favoriser l'intergénérationnel
- Améliorer l'image des EHPAD auprès des seniors

CULTURE ET EHPAD

Les conditions de réussite

- Co-construction en tenant compte des spécificités du public, de l'établissement et des souhaits des résidents
- S'assurer de la qualité artistique et humaine des intervenants
- Impliquer le personnel et les familles
- Nouer des partenariats avec des structures environnantes : associations, lieux culturels, ...
- L'accompagnement



A VENIR

Perspectives d'actions

Co-construction d'une offre artistique et culturelle pouvant s'articuler autour de 3 axes

- Les arts visuels
- La narration territoriale
- Le spectacle vivant



CULTURE ET EHPAD

